

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

POL 1000-10
Problèmes politiques contemporains

Hiver 2015 : Lundi 9hrs30-12hrs30

Professeur: Lawrence Olivier
Bureau A-3540
Disponibilités : sur rendez-vous

«Le vrai est toujours inféré d'autres choses»
G. Deleuze, *Ile déserte*. 137.

Puisque le monde ne parle pas, le mieux est de le faire parler. Pour remédier à l'être silencieux il y aura une perception morale, une interprétation intelligible, qui comprend le monde, qui lui restitue son manque, ce «plus» qui lui faisait fâcheusement défaut. À la lumière de l'intelligible, le monde se départit de son oppressant silence, et consent enfin à livrer de lui-même un «sens» qui permette de le mieux saisir. Du même coup, du reste, le monde se voit privé de sa substance réelle, et n'offre plus que des fantômes à la préhension intellectuelle ; mais un fantôme intelligible vaut mieux, à tout, ou plutôt à ne rien prendre, qu'un donné bien réel, mais incompréhensible. La perception morale s'est ainsi spécialisée dans un certain art des lointains.

C. Rosset. *Le monde et ses remèdes*. 55.

Descripteur : Sous la direction du professeur et des conférencier-Ères, ce cours initie les étudiantEs à la compréhension générale de la réalité et de l'action politique contemporaine. Cette introduction se fait par l'analyse des grands problèmes politiques actuels, notamment la restructuration des rapports hommes-femmes suite à l'apport du féminisme.

Objectifs : Les objectifs du cours sont les suivants : Développer l'intérêt des personnes qui le suivent pour les problèmes politiques actuels en offrant des outils méthodologiques et théoriques pour leur permettre de comprendre et d'analyser les conflits, les réalités contemporaines marquées par le mouvement, le désordre et la restructuration.

Ouvrage : Les textes à lire sont fournis par les professeurs.

Le cours

Le cours de cette année aborde quelques-uns des problèmes politiques récurrents du monde contemporain. Il sera question de répression, de l'humour et politique, du capitalisme avancé, de la science, de la Chine etc. Des exposés magistraux sur ces thèmes seront présentés à chaque cours soit par les professeurs ou des conférenciers-ères. Les étudiantEs sont encouragé-Es et non obligé-Es à poser des questions et à participer aux débats qui se tiendront suite aux exposés. Une partie du cours sera aussi consacrée à des questions méthodologiques générales et spécifiques à la réalisation des travaux du cours.

Plan du cours

1^{ère} semaine (5 janvier) : Introduction

- Présentation du syllabus
- Questions de méthode
- Un problème politique ?

2^{ème} semaine (12 janvier) : Musique et Politique : un enjeu heuristique pour la science politique.

Conférencier : Lawrence Olivier

3^{ème} semaine (19 janvier) la sécurité régionale en Asie - le triangle Chine-Japon-Corée.

Conférencier Lin Ting-Sheng

4^{ème} semaine (26 janvier) : Le maternalisme des politiques sociales au Pérou et en Bolivie

Conférencière : Nora Nagels

Remise de la première fiche de lecture

5^{ème} semaine (2 février): Université, nationalisme et politique : le cas palestinien.

Conférencier : Vincent Romani

6^{ème} semaine (9 février) : L'étude des sciences et des technologies dans cinq concentrations de la science politique

Conférencière : Eve Seguin

7^{ème} semaine (16 février) : Examen de mi-session

L'examen est fait en classe. Il porte sur les conférences et les textes à lire.

Remise de la 2^{ème} fiche de lecture

9^{ème} semaine (23 février) Migrations et post-nationalisme en Afrique

Conférencier : Issiaka Mandé

10^{ème} semaine (9 mars) : «corps politiques » (cité, Église, État-Nation, empire)

Conférencier : Marc Chevrier

11^{ème} semaine (16 mars) Vers une nouvelle relation? De la marginalisation à l'autodétermination : 400 ans de relations entre l'État canadien et les Autochtones

Conférencier : Nicolas Houde

12^{ième} semaine (23 mars) :
Conférencière : Michèle Rioux

13^{ième} semaine (30 mars) : L'apport des théories féministes à la science politique
Conférencière : Geneviève Pagé

14^{ième} semaine (13 avril) : Les révolutions atlantiques
Conférencier : Roberto Brena

15^{ième} semaine (20 avril) : examen final
Remise de la 3^{ième} fiche de lectures

Méthode pédagogique : La méthode pédagogique se limite presque exclusivement à des exposés magistraux, des conférences et aux lectures. Ces conférences, par la diversité des sujets et des approches, donnent de la science politique une représentation plus complexe et variée. L'étudiant-e sera en mesure d'observer les différentes problématiques et modèles d'analyse abordés par notre discipline. Comme il a été dit, les étudiant-Es sont encouragé-es et non obligé-es à poser des questions et à participer aux débats. Le cours vise à susciter de tels débats. En aucun temps, la vérité (l'argument de la) ne constituera un argument pour clore une discussion.

Évaluation du cours

Le cours sera évalué selon les modalités suivantes :

3 fiches de lecture, la meilleure fiche compte pour 20% et les deux autres pour 10 % : (40%)
1 examen de mi et de fin de session 30 points/examen (60%)

Grille de correction

Fiche de lecture :

Identification de la problématique, de la thèse ou de l'hypothèse, de deux concept centraux, présentez les principaux arguments (2 ou 3) avec lesquels l'auteur-E soutient sa thèse et faire une brève critique du texte.

Examen : Les étudiant-Es devront répondre à trois questions portant sur la matière du cours et sur les lectures. Les notes de cours sont permises lors de l'examen. Réponse donnée à la question posée, arguments utilisés pour défendre sa position; référence aux textes.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>